



Pollution nappe phréatique

Par **drinou30**, le **12/01/2009** à **11:26**

Bonjour,

Nous sommes locataires. Nous avons divers problèmes car nous habitons une maison isolée composée de 3 chambres, 1 salon salle à manger. Nous avons des personnes bruyantes qui logent au dessus (un P2). Nos questions sont les suivantes :

Le terrain est en commun (2500 m² environ). Nous y avons mis des poules (15). Le propriétaire nous met en demeure de les enlever au 31/01 car le terrain ne doit pas être occupé en permanence ni par l'un des locataires, ni pas l'autre. Hors, une piscine il accepte qu'il y en ait une mise par l'un ou l'autre des locataires ! il y a là une contradiction vous ne pensez pas ?

Il nous informe que les poules polluent la nappe phréatique puisqu'il y a un puits pour l'eau potable (eau à 70 ou 100 m). Mais la fosse septique ainsi que le système d'épandage n'est pas à 35 m minimum de ce puits comme le veut la loi alors que faire ? Cette fosse septique est de 3 m³ au lieu de 5 m³ minimum puisque pour l'habitation qu'il y a c'est ce qui doit être installé (rdc 3 chambre + 1 salon/salle à manger + 1 cuisine et au 1er étage 1 chambre 1 + 1 pièce à vivre + cuisine).

Notre garage s'inonde à chaque fois qu'il pleut endommagent nos affaires qui y sont entreposées, il y a des fils électriques dénudés sur la terrasse en bordure qui prennent l'eau quand il pleut au risque de mettre le feu que faire ?
Nous le lui avons signalé et il n'en tient pas compte.

Nos voisins sont des personnes qui ne respectent pas la sécurité de l'habitation, ils ne ferment pas le portail d'entrée alors que la maison est isolée, que des chiens aient ainsi que

des sanglier.

Merci de nous répondre pour les problèmes que nous rencontrons car nous ne savons pas vers qui nous tourner